

Débats & Controverses



Élections de 2017

Exonérer 80 % des Français de la taxe d'habitation, est-ce vraiment une « audace » ?

RAPPEL DES FAITS La proposition d'Emmanuel Macron a suscité des questions, notamment sur les risques que cette mesure fait peser sur le financement des collectivités locales.

La voie d'une réduction mortifère de la démocratie



Patrice Bessac
Président de l'Association nationale des élus communistes et républicains (Anecr)

Lorsqu'un maire demande 1 euro, 1 simple euro, à l'un de ses administrés, il réfléchit à ce dont celui-ci a le plus besoin, et à ce qu'il pourrait faire pour améliorer son quotidien, son avenir, celui de sa famille et de ses enfants. Pour une ville de plus de 100 000 habitants comme Montreuil, les recettes de la taxe d'habitation représentent 43,4 millions d'euros par an, plus de 250 millions sur un mandat. Eu égard à la sociologie de la population, on peut estimer à 90 % la proportion de foyers qui seraient exonérés. Les collectivités locales ne sont pas des entreprises qui font des bénéfices. 43,4 millions d'euros, ce sont des écoles, des logements, des routes, des centres de santé, de la culture pour tous. Les impôts locaux sont injustes. Ils ne sont pas progressifs. Et les valeurs locatives (datant de 1971) qui permettent le calcul de la taxe d'habitation sont largement obsolètes. Tout cela est vrai. Et la proposition de M. Macron ajoute de l'injustice à l'injustice. Ainsi, si elle était adoptée, toutes les villes ne seraient pas impactées de la même manière. Certaines villes conserveraient des marges de manœuvre fiscales, tandis que les villes les plus populaires – souvent celles qui développent les politiques publiques les plus fortes – se verraient, une nouvelle fois, privées de ressources. Cela ne résout en rien le problème de l'injustice de la taxe d'habitation. Cela creuse tout simplement un écart encore plus important entre les villes riches et les villes plus populaires.

Cette proposition du candidat Emmanuel Macron s'inscrit, hélas, dans une continuité désastreuse, celle de la baisse drastique et historique des dotations de l'État que subissent les collectivités territoriales depuis 2012. C'est une nouvelle étape dans le combat idéologique mené contre les services publics locaux et de proximité, derniers remparts contre les inégalités.

Payer l'impôt national fait de chaque citoyen un membre à part entière de la communauté nationale, il en va de même pour l'impôt local. Chaque citoyen, en fonction de ses moyens, doit pouvoir participer à la vie de sa commune, c'est le fondement même de la démocratie locale. En supprimant l'autonomie fiscale des communes, Emmanuel Macron procède à un acte de recentralisation autoritaire. Il n'y a aucune « audace » dans la proposition de l'ancien banquier de chez Rothschild. Il y a, au-delà de la démagogie, l'ex-

pression d'une idéologie qui vise, en asséchant progressivement les budgets des communes, à réduire la démocratie locale à sa portion congrue et à remettre en cause le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Les élus locaux et les citoyens en ont déjà fait la douloureuse expérience : la suppression de la taxe professionnelle, la modification des conditions d'établissement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la diminution sans précédent de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ont toutes fait l'objet de promesses de compensations financières que l'État n'a jamais tenues. Pour la taxe d'habitation, comme pour le reste, il est fort peu probable que l'État tienne ses engagements et parvienne à compenser les 22 milliards d'euros que celle-ci représente aujourd'hui, poussant ainsi les villes à réduire sans cesse les dépenses publiques et leur champ d'intervention.

Avec la promesse de supprimer 120 000 fonctionnaires et la disparition de la principale recette des villes, le candidat Emmanuel Macron tente un énième coup de communication avec l'argent des autres et s'engage dans la voie d'une réduction mortifère de la démocratie et des services publics locaux. Les maires et les élus locaux ont fait face, ensemble, aux cinq années de rigueur imposée que nous venons de traverser. Ensemble, nous continuerons à être des maires et des élus debout pour défendre les agents municipaux et les usagers du service public de proximité. ●

Pour la justice sociale et territoriale



Roland Castro
Architecte urbaniste et soutien d'Emmanuel Macron

La seule mesure fiscale, à la fois réaliste et progressiste, qui a été jusque-là proposée dans la campagne présidentielle est l'exonération de 80 % des Français de la taxe d'habitation. Concrètement, un couple avec deux enfants sera entièrement exonéré jusqu'à un revenu fiscal de 5 000 euros par mois. Emmanuel Macron s'attaque là à un tabou du débat public français : la fiscalité locale. Nous savons tous que la taxe d'habitation, c'est une taxe moyenneuse. Elle dépend de la qualité du logement occupé, alors que l'évaluation de cette dernière n'a pas été mise à jour depuis quarante-cinq ans. Les logements des centres historiques, qui ont bénéficié de rénovation importante, paient peu, quand les logements autrefois de standing élevé, et qui ont pu se dégrader, continuent à être lourdement imposés. Chacun connaît, dans sa commune, près de chez lui, ces injustices. On traîne des pieds depuis des années, prônant une « réforme » de la taxe d'habitation, que personne n'a jamais voulu ni su mettre en œuvre. Nous savons tous que la taxe d'habitation, c'est une taxe sur le peuple. À suivre l'étude du Conseil des prélèvements obligatoires de 2009, qui fait référence, un ménage de la classe moyenne consacre une part deux fois plus importante de son revenu à la taxe d'habitation qu'un ménage riche. Pourtant, personne ne dénonce cette fiscalité effroyablement régressive. Cette hypocrisie est

visible aussi bien à droite – on s'y attendait – qu'à gauche, où l'on a trop préféré les agitations d'estrade.

Nous savons tous que la taxe d'habitation, c'est une taxe sur les communes pauvres. On paie peu dans les communes riches, où les ressources sont abondantes. Mais on paie beaucoup quand on vit dans nos quartiers, nos territoires, hors des quelques grandes métropoles. Comment peut-on expliquer qu'un couple qui paierait moins de 500 euros par an de taxe d'habitation à Paris en paie près de 900 à Saint-Denis, près de 1 200 à Limoges, plus de 1 400 à Argenteuil ? Doit-on être puni de vivre là où l'on vit ? Doit-on faire payer plus lourdement l'entretien de l'école publique à des parents qui vivent en banlieue qu'à ceux qui vivent dans le centre de Paris ?

Nous le savons tous, et pourtant rien n'a été fait. Les exonérations de taxe d'habitation sont très modestes, réservées aux plus pauvres, et soumises à des conditions d'âge ou d'invalidité, ne sont accessibles qu'à une infime minorité. Les plafonnements, mis en place quand Lionel Jospin était premier ministre, sont désormais largement caducs.

Voilà pourquoi Emmanuel Macron a décidé de consacrer 10 milliards des 60 milliards d'euros qu'il économisera à exonérer totalement 80 % des Français de la taxe d'habitation. Les communes seront entièrement compensées et les collectivités locales conserveront pleinement leur pouvoir de taux.

Contrairement aux autres candidats, Emmanuel Macron n'a pas multiplié les promesses et les cadeaux fiscaux. Il connaît le prix des choses. Mais au moment où chacun choisit ses combats, Emmanuel Macron a choisi le sien : la justice sociale et territoriale. ●

Le dernier avatar à la mode d'une vieille lubie libérale



André Laignel
Vice-président PS de l'Association des maires de France (AMF)

La proposition d'Emmanuel Macron d'exonérer de taxe d'habitation 80 % des ménages est l'archétype de la mesure électoraliste qui pousse comme les mauvaises herbes sur le sol fertile de nos campagnes présidentielles. Prenant prétexte des inégalités – réelles ! – de cet impôt, on nous propose tout bonnement de lui faire la peau. Sous des atours de nouveauté, voire de modernité, cette « idée » n'est en fait que le dernier avatar à la mode d'une vieille lubie libérale éculée. Le candidat a mis tout son talent de publicitaire pour rempaqueter une proposition quelque peu défraîchie dans un emballage qui attirera l'œil du chaland médiatique, qui fera le « buzz ». Mais c'est faire oublier que la suppression de l'impôt local – en l'occurrence ici la taxe d'habitation – a une histoire politique déjà ancienne et constitue le produit d'une idéologie bien établie. En effet, ce rétrécissement à peau de chagrin de la taxe d'habitation est le double symétrique quasi parfait de la suppression brutale de la taxe professionnelle décidée par Nicolas Sarkozy. Les élus locaux subissent encore les conséquences néfastes de ce caprice d'un soir qui a complètement bouleversé l'équilibre des finances locales. On pourrait remonter loin la frise chro-

Suite page 13